



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Cabinet / Direction des sécurités
Bureau de la sécurité civile (BSC)*

Le plan communal / intercommunal de sauvegarde (PCS/PICS)

Mardi 30 septembre 2025

Séminaire inondation à Châtillon-sur-Seine



1 – PCS : CADRE RÉGLEMENTAIRE

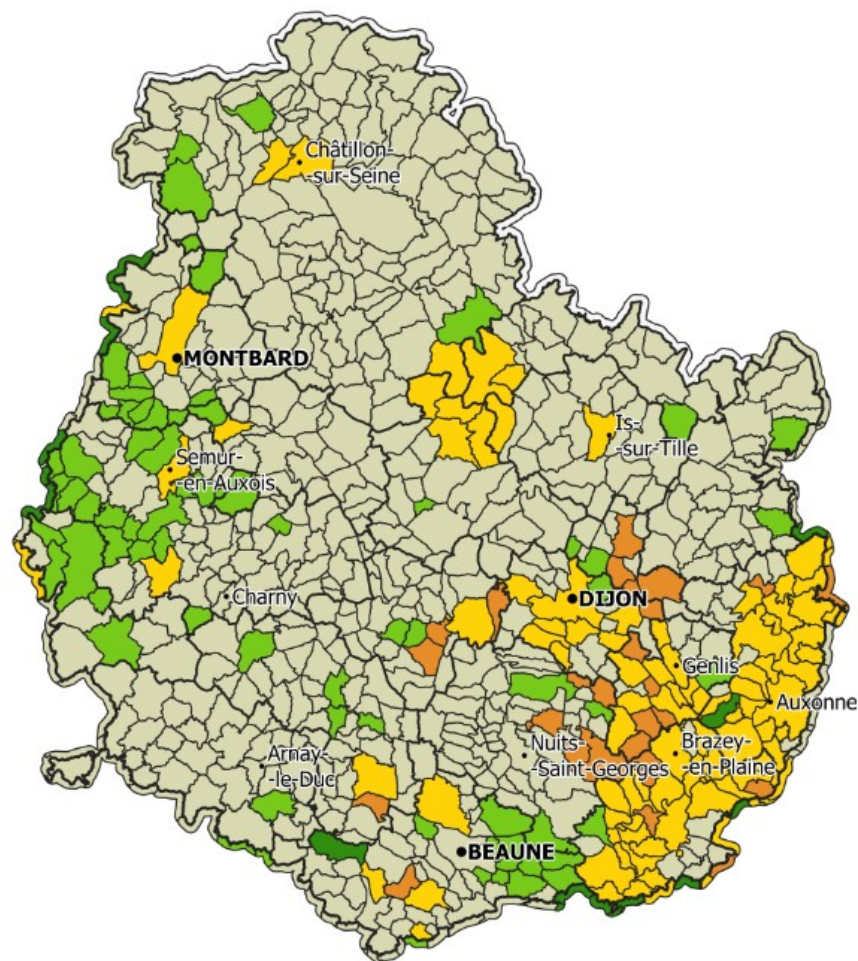
- **Code de la sécurité intérieure : obligation d'un PCS pour les communes suivantes :**
 - ***PPRN ou PPRM prévisibles prescrit ou approuvé***
 - ***dans le champ d'application d'un PPI***
 - ***territoire à risque important d'inondation***
 - ***risques volcanique, cyclonique, zone de sismicité***
 - ***Celles où des bois et des forêts sont classés à risque d'incendie***

- ***Délai de 2 ans*** à compter de la date d'approbation par le Préfet de département du PPI ou PPRN ou miniers (PPRM), ou à compter de la date de publication du décret lorsque ces plans existent à cette date.

COMPOSITION

- *analyse des risques*
- *identification des enjeux, recensement* des personnes vulnérables et des zones et infrastructures sensibles
- *organisation* assurant la *protection et le soutien de la population*
- *mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile*
- *poste de commandement communal*
- *actions préventives et correctives* et le *recensement* des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile
- *inventaire* des moyens

Les PCS en Côte-d'Or en 2025



0 10 20 30 40 km

Plans communaux de sauvegarde :

- réalisé et obligatoire de moins de 5 ans
- réalisé et non obligatoire
- réalisé et obligatoire de plus de 5 ans
- non réalisé et obligatoire
- non réalisé et non obligatoire

• villes principales

• préfecture et sous-préfectures

□ limites des EPCI

Sources :

© IGN BD carto 2020

EPTB Saône et Doubs et préfecture de Côte d'Or 2025

Conception :

DREAL BFC /19-09-2025

Cette carte a été réalisée pour être imprimée au format A3



2 – PICS : LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- **Loi 25 novembre 2021, dite « Loi Matras »** qui vise à consolider le modèle de sécurité civile et moderniser les services d'incendie et de secours :
 - instaure les plans intercommunaux de sauvegarde.
- **CSI rend obligatoire les PICS** pour les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un PCS.
- **16 EPCI sur 19 sont concernés par l'obligation de PICS dans le département de la Côte-d'Or**



LE PICS

- ***Sous la responsabilité du président de l'EPCI***
- Organise la solidarité et prépare la réponse intercommunales.
- Il prévoit :
 - La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales
 - La mutualisation des capacités communales
 - La continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires
- ***Réalisation < 26/11/2026 au plus tard***



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la Sécurité civile
et de la gestion des crises

3 – OUTILS

**Plans communaux
et intercommunaux
de sauvegarde**

Guide pratique
d'élaboration et de suivi



Fiches pratiques :

- 20 consacrées aux PCS → communes
- 5 consacrées aux PICS → intercommunalités

**DOSSIER DÉPARTEMENTAL
SUR LES
RISQUES MAJEURS
DE LA CÔTE-D'OR**



PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR

Édition 2019



PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accompagnement des services de l'État



- Bureau de la sécurité civile, Préfecture



Accompagnement durant le processus, observations, mise en œuvre des exercices.

pref-defense-protection-civile@cote-dor.gouv.fr



SDIS

Conseils axés sur une approche opérationnelle des plans.

gca@sdis21.org